



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Formation des assistants dentaires de niveau 2

Question écrite n° 14948

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la concertation actuellement pilotée par la direction générale de l'offre de soins (DGOS) pour établir la formation des futurs assistants dentaires dits de niveau 2 telle que définie par la loi n° 2023-379, du 19 mai 2023, portant amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé. Cette démarche visant à une meilleure valorisation des carrières répond à une demande forte des professionnels du secteur. L'objectif est d'offrir aux assistants dentaires de niveau 1 des perspectives réelles d'évolutions de carrière tout en libérant du temps pour les chirurgiens-dentistes qui pourraient ainsi mieux se consacrer à leurs patients. Actuellement, un assistant dentaire de niveau 1 doit avoir obtenu un diplôme de niveau 4 et avoir effectué 357 heures de formation théorique et 1 535 heures de formation pratique au cabinet dentaire. L'objectif poursuivi à travers la qualification d'assistant dentaire de niveau 2 est notamment que ces derniers puissent acquérir les compétences nécessaires à certaines activités nécessitant des connaissances en médecine buccale et la maîtrise de certains gestes techniques. Les représentants des chirurgiens-dentistes souhaitent dès lors que le diplôme exigé soit *a minima* de niveau 5. Or, durant les négociations, la DGOS aurait évoqué une formation de niveau 4 qui ne satisfait pas les professionnels notamment au regard des pratiques dans les autres pays européens où le niveau de formation initiale est plus élevé pour les métiers équivalents. Au regard de ces éléments, elle souhaiterait qu'elle puisse lui faire connaître sa position sur ces échanges et sur le niveau d'études qui lui semble souhaitable pour les futurs assistants dentaires de niveau 2.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14948

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 février 2024](#), page 790

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)